

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2024

BLOQUER LES PRIX DE L'ÉNERGIE DANS L'HEXAGONE ET LES OUTRE-MER - (N° 419)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par

M. Allegret-Pilot, M. Alloncle et les membres du groupe UDR

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement déposé par le Groupe UDR vise à supprimer l'article 1er visant à bloquer les prix de l'énergie pour une période de 12 mois.

Le blocage des prix de l'énergie est financé par le budget public. En gelant les prix, l'État doit compenser la différence entre le prix de marché et le tarif imposé, ce qui représente un coût budgétaire considérable. Ces dépenses publiques massives sont simplement suicidaires alors que notre pays croule déjà sous la dette et le déficit public.

De plus, le blocage des prix ne peut être qu'une mesure temporaire qui ne résoudra pas le problème structurel de l'augmentation des coûts de l'énergie à long terme. Lorsque le blocage est levé, les prix remonteront brusquement, exposant à nouveau les consommateurs à une hausse soudaine encore plus importante. Ce report ne fait que repousser le moment où il faudra prendre des mesures structurelles pour rendre le secteur de l'énergie meilleur marché.

En bloquant les prix, cela fausse les signaux du marché de l'énergie. Cette intervention dissuadera les fournisseurs d'investir dans les infrastructures et les nouvelles sources d'énergie. Les mesures de blocage de prix sont d'une totale inefficacité économique. Le prix est la rencontre d'une offre et d'une demande, son blocage ne peut déboucher que sur un prix artificiel totalement déconnecté de la réalité. En bloquant les prix en dessous de ce qu'ils devraient être, on empêche aux producteurs d'énergie de dégager la marge nécessaire à l'entretien et à la construction de nouvelles capacités de production. Notre capacité à produire plus d'électricité ainsi entravée, alors que la demande augmente, le prix réel de l'électricité augmentera encore plus ce qui aggravera le problème initial !

Pour ces raisons le présent amendement propose de supprimer cet article.